

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2532

29 décembre 2009

SOMMAIRE

AddSorb S.A.	121532	Marnet S.A.	121533
Advent Aircom Luxembourg	121503	M'en Fous S.A. Immobilienverwaltungsge- sellschaft	121501
Advent Energy	121500	MIL (Holdings) S.A.	121504
AKH Luxco	121523	Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	121530
Alliance Santé Participations S.A.	121502	Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.	121530
Beta Company II Luxco	121523	Mokastar S.A.	121530
Black Woods A.G.	121526	Montis S.à r.l.	121533
C+F Confectionery and Foods S.A.	121526	Must Computer Sàrl	121531
Clemenceau Investissements S.A.	121529	N.C. S.à r.l.	121493
Dayton S.A.	121493	Newcip S.A.	121502
Dayton S.A.	121492	Nol S.à r.l.	121509
D.E.S. S.A.	121490	Nol S.à r.l. - SPF	121509
Diag'Immo Sàrl	121534	Pamplona PE Topco 9 S.à r.l.	121512
Dome 2 0909 S.à r.l.	121493	Penta Capital S.A.	121490
Eastern European Real Estate Opportuni- ties Soparfi S.A.	121503	Propinvest Holding S.A.	121503
ENERGY Luxembourg S.à. r.l.	121502	PSB Finance S.A.	121503
Enfilux	121490	Puente Romano S.A.	121531
Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A.	121529	Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l.	121509
Europa Real Estate II S.à r.l.	121533	Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l.	121523
Funinvest S.à.r.l.	121518	Quintiles Luxembourg S. à r.l.	121526
German Ground Lease Finance II S.A. ..	121501	Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A.	121502
German Ground Lease Finance S.A.	121502	Saint-Pierre S.A.	121533
GMC SERVICES SA - courtier d'assurances	121529	Sensient Finance Luxembourg S.à r.l.	121532
Halisol Groupe, S.à r.l.	121518	Shortlands Holding S.à r.l.	121530
HeidelbergCement Holding S.à r.l.	121519	Simi Consult S.A.	121501
HPP International - Lux. S.à r.l.	121509	Snowdown Holding S.A.	121531
Hubs S. à r.l.	121529	Société Autonome de Construction S.A.	121503
JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l. ..	121533	Spirit Resources S.à r.l.	121504
KBAU Holdings Luxembourg	121526	Stationery Products	121501
LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l. ..	121504	Teamlux Holding S.A.	121532
Loisir & Bien Etre S.à r.l.	121501	Twenty Gallon Water System S.A.	121531
LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l. ..	121506	Waplinvest S.A.	121531
Maïte S.A.H.	121532	Zen-Beauté	121490
Marnet S.A.	121532		

Enflux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 132.369.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA
route de Bigonville, 18
L-8832 Rombach-Martelange
Signature

Référence de publication: 2009154245/13.

(090186665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Zen-Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 12-14, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 124.065.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 16 novembre 2009, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés
au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL
Notaire

Référence de publication: 2009154249/12.

(090186664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Penta Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154250/10.

(090186852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

D.E.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 149.700.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean-Pierre Michels.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

D.E.S. S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente d'immobilier ainsi que toutes les prestations de services liées à l'aménagement et la rénovation de bâtiments commerciaux et industriels.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement audit objet, ou à tous objets similaires ou connexes.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué et en cas d'administrateur unique par la seule signature de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juillet à 09.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

121492

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juillet en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean-Pierre Michels.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2009155289/119.

(090188801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Dayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Sole Director
Christelle Ferry
Permanent Representative

Référence de publication: 2009155074/13.

(090187883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Dayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Sole Director
Christelle Ferry
Permanent Representative

Référence de publication: 2009155073/13.

(090187878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

N.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 55.136.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155075/10.

(090187885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Dome 2 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.691.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

1) Carlyle Europe Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered address at 1 Ropemaker St., London EC2Y 9HU, United Kingdom, registered with the Register of Companies of England and Wales, under number LP 8460;

2) Carlyle Europe Partners III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 57, Berkeley Square, W1J 6ER London, United Kingdom, registered with the Register of Companies of England and Wales, under number LP 11771;

all here represented by Ms Carmen Vélaz Moliner, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on November 18, 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) whose articles of incorporation shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company

(société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Dome 2 0909 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by email or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the Companies Law and normal practice.

The accounts of the Company shall be expressed in euro (EUR).

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance will be automatically distributed to the shareholders within a period not exceeding five (5) years. Interim dividends may be distributed upon decision of the sole manager or, in case of several managers, the board of managers.

The general meeting of shareholders will determine upon recommendation of the sole manager or the board of managers, how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in euro (EUR) or in any other currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Independent auditor

Art. 25. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the Board of Managers and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1) Seven thousand eight hundred thirty-four (7,834) shares have been subscribed by Carlyle Europe Partners II, L.P., prenamed.

The shares so subscribed, are fully paid by contribution in cash of seven thousand eight hundred thirty-four euro (EUR 7,834);

2) Four thousand six hundred sixty-six (4,666) shares have been subscribed by Carlyle Europe Partners III, L.P., prenamed.

The shares so subscribed, are fully paid by contribution in cash of four thousand six hundred sixty-six euro (EUR 4,666).

The shares so subscribed at the subscription price of one euro (EUR 1) per share, are fully paid by contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), fully allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company:

- Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- David B. Pearson, Principal, born on December 13, 1968 in Washington, D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, D.C. 20004, United States of America;

- Sam Block III, Principal, born on December 28, 1972 in Tennessee, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- CEP II Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204442 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having

its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(together be referred to as the "managers")

3. The managers are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Carlyle Europe Partners II, L.P., une limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1 Ropemaker St., London EC2Y 9HU, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 8460;

2) Carlyle Europe Partners III, L.P., une limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 57, Berkeley Square, W1J 6ER London, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 11771;

ici représentées par Mlle Carmen Vélaz Moliner, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 novembre 2009

Les procurations paraphées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulières. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Dome 2 0909 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou lorsqu'il y a plusieurs gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier électronique ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante.

Les comptes de la société seront tenus en euros (EUR).

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde sera distribué aux associés dans un délai qui n'excédera pas cinq (5) ans. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés décidera, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, comment le surplus des profits annuels sera distribué. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en euros (EUR) ou dans une autre devise au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues à la Loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

G. Réviseur d'entreprises

Art. 25. Les données comptables figurant dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommés par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises remplira l'ensemble des obligations prescrites par la Loi sur les Sociétés et la loi relative à la Titrisation.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Sept mille huit cent trente-quatre (7.834) parts sociales ont été souscrites par Carlyle Europe Partners II, L.P., prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées en espèces pour un montant de sept mille huit cent trente-quatre euros (EUR 7.834);

2) Quatre mille six cent soixante-six (4.666) parts sociales ont été souscrites par Carlyle Europe Partners III, L.P., prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées en espèces pour un montant de quatre mille six cent soixante-six euros (EUR 4.666).

Les parts sociales ainsi souscrites au prix d'un euro (EUR 1) ont été intégralement payées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), intégralement affecté au capital, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) Sont nommés comme membres du conseil de gestion de la Société:

- Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- David B. Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington, D.C., Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, D.C. 20004, Etats-Unis;

- Sam Block III, Principal, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, Royaume-Uni;

- CEP II Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204442, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

(ensemble dénommés les «gérants»).

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Moliner, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2009, Relation: EAC/2009/14223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2009155290/390.

(090188690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Advent Energy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.350,48.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.512.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154939/14.

(090187369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Simi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.551.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009154936/10.

(090187364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

M'en Fous S.A. Immobilienverwaltungsgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.243.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2009154935/10.

(090187363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Loisir & Bien Etre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.772.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009154937/10.

(090187368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009154934/10.

(090187936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Stationery Products, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.104.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154940/14.

(090187372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

German Ground Lease Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.222.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009154938/10.

(090187933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Newcip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.006.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154933/10.

(090187358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.666.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009154932/10.

(090187938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Alliance Santé Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.280.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154931/10.

(090187356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

ENERGY Luxembourg S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.464.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

121503

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154942/14.

(090187377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Advent Aircom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 397.325,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.481.

Les comptes annuels de la Société pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154943/14.

(090187380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

PSB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.687.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009154941/10.

(090187932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Eastern European Real Estate Opportunities Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.188.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009154930/11.

(090187943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Société Autonome de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 31.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154929/9.

(090187703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Propinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 26.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154909/10.

(090187652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

MIL (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.869.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Armand Van Dorpe

Fin. & Adm. Manager

Référence de publication: 2009154924/12.

(090187331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Spirit Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.533.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Armand Van Dorpe

Fin. & Adm. Manager

Référence de publication: 2009154923/12.

(090187326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.544.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1) LaSalle Paris Office Venture L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London, W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle Paris Office Venture General Partner L.L.C., a limited company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America.

here represented by Me Maxime Le Bivic, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, on 9 November 2009.

2) CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc., having its registered office at 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 1.01, Toronto, MSC 2W5, Canada

here represented by Me Maxime Le Bivic, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 November 2009.

The appearing parties are the shareholders of LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 737 on 26 March 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136544 and whose articles of association have not been amended since its incorporation (the "Company").

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

121505

Agenda

1 To amend the definition of Acquisition Criteria by amending article 25 of the Company's articles of incorporation.

2 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The shareholders resolved to amend the definition of Acquisition Criteria by amending the first definition of article 25 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"Acquisition Criteria: the investment policy of the Company will be to acquire properties primarily in the region of Paris, France and outside said region with a target individual investment size of eighty millions euro (EUR 80,000,000.-) (either individually or via portfolio purchases) which generally fulfil the following criteria:

1. Portfolio investments. The Company will acquire a portfolio of investments consisting of: (a) investments made pursuant to the core portfolio strategy, as defined below, (such investments to equal between 75% and 100% of aggregate Commitments); and (b) investments made pursuant to the development portfolio strategy, as defined below, (such investments to equal between 0% and 25% of aggregate Commitments).

As regards the development portfolio, the strategy is (i) to capture likely rental growth by investing in office development projects on either established areas or emerging office zones, either within Paris or within the first ring around Paris, (ii) to focus upon new build offices, or full refurbishment situations where top specifications will be created, (iii) to obtain long term lease commitments from strong corporate tenants when leasing up buildings. The portfolio shall comprise buildings with long term investment potential, although the Company will also consider investments offering good short term potential, with a view to selling these buildings on and capturing the financial gains. As regards the core portfolio, the Company will rather focus on new buildings or buildings that are under development but in all cases with leases in place, the locations of which have strong prospects for long term rental growth.

2. SPVs. The Company will acquire and hold interests in individual properties directly or indirectly, through joint ventures or special purpose Luxembourg and French vehicles ("SPVs") in which the properties are already or will be held."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) LaSalle Paris Office Venture L.P., un limited partnership organisé sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres, W1A 2NF (Grande-Bretagne), représenté par son associé commandité LaSalle Paris Office Venture General Partner, L.L.C., une limited company organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M^e Maxime Le Bivic, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, le 9 novembre 2009.

2) CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc., ayant son siège social au 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, MSC 2W5, Canada

représentée par M^e Maxime Le Bivic, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2009.

Les comparants sont les associés de LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euro (EUR 12.501,-), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 7 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 737 le 26 mars 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 136544 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la "Société"). Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informés de la décision à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la définition de Critères d'Acquisition par modification de l'article 25 des statuts de la Société.

2 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés ont décidé de modifier la définition de Critères d'Acquisition par modification de la première définition de l'article 25 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Critères d'Acquisition: la politique d'investissement de la Société consiste à acquérir des immeubles principalement dans la région parisienne, en France et à l'extérieur de ladite région avec une taille individuelle d'investissement cible de quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-) (séparément ou via des achats de portefeuille) qui remplissent généralement, les critères suivants:

1. Le Portefeuille d'investissements: La Société acquerra un portefeuille d'investissements consistant en: (a) des investissements faits conformément la stratégie de portefeuilles locatifs, telle que définie ci-dessous (de tels investissements seront compris entre 75 % et 100 % de l'ensemble des Engagements); et (b) des investissements faits conformément à la stratégie de développement de portefeuille, telle que définie ci-dessous, (de tels investissements seront compris entre 0 % et 25 % de l'ensemble des Engagements).

En ce qui concerne le portefeuille de développement, la stratégie est (i) de s'emparer de la croissance locative probable en investissant dans des projets de développement de bureaux soit dans des secteurs établis ou des zones de bureaux émergentes, dans Paris ou dans le premier périphérique autour de Paris, (ii) de se concentrer sur de nouveaux bureaux, ou des emplacements à rénover complètement avec un cahier des charges supérieur (iii) et d'obtenir des baux à long terme avec comme locataire des entreprises louant en haut des bâtiments. Le portefeuille comprendra des bâtiments avec un potentiel d'investissement sur du long terme, bien que la Société envisagera des investissements offrant un bon potentiel sur le court terme, avec une perspective de vendre ces bâtiments et d'en retirer une plus-value. En ce qui concerne le portefeuille locatif ("core"), la Société se concentrera plutôt sur de nouveaux bâtiments ou des bâtiments qui sont en développement, mais dans tous les cas avec des baux en place, dont les emplacements ont de fortes perspectives de croissance locative sur du long terme.

2. SPVs. La Société va acquérir ou détenir des intérêts dans des immeubles privés, directement ou indirectement, au travers de joint ventures ou de véhicules particuliers luxembourgeois et français, dans lesquels les immeubles sont déjà ou seront détenus."

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LE BIVIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13647. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 DEC. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009154697/123.

(090187619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.050.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Julie Carbiener, paralegal, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on November 20th, 2009,

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments I S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.050, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 21st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 897 of April 11th, 2008, amended for the last time pursuant to a deed of the same notary dated March 6th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°995 of April 23rd, 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR15,625 (fifteen thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR85,875 (eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR101,500 (one hundred and one thousand five hundred euro) by the issuance of 687 (six hundred eighty-seven) new ordinary shares, with a par value of EUR125 each, and to pay a share premium of EUR78.07 (seventy-eight euro and seven cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR15,625 (fifteen thousand six hundred twenty-five euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR85,875 (eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR101,500 (one hundred and one thousand five hundred euro), represented by 812 (eight hundred twelve) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 687 (six hundred eighty-seven) new ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR78.07 (seventy-eight euro and seven cent).

All the 687 (six hundred eighty-seven) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR85,953.07 (eighty-five thousand nine hundred fifty-three euro and seven cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 812 (eight hundred twelve) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR101,500 (one hundred and one thousand five hundred euro), represented by 812 (eight hundred twelve) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay, ici représentée par Mlle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 novembre 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments I S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.050, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 897 du 11 avril 2008, modifié par acte du même notaire du 6 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°995 du 23 avril 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR85.875 (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR101.500 (cent un mille cinq cents euros) par voie d'émission de 687 (six cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR78,07 (soixante-dix-huit euros et sept cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR85.875 (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR101.500 (cent un mille cinq cents euros), représenté par 812 (huit cent douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 687 (six cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR78,07 (soixante-dix-huit euros et sept cents).

Toutes les 687 (six cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR85.953,07 (quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante-trois euros et sept cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 812 (huit cent douze) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR101.500 (cent un mille cinq cents euros), représenté par 812 (huit cent douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Detournay et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50137. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009154672/123.

(090187378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

HPP International - Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 132.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009154740/12.

(090187335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 115.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154741/10.

(090187336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Nol S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Nol S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.388.

Im Jahre zweitausendneun,
am dreizehnten November.

Vor Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),
ist erschienen:

Herr Lars Uno NILSSON, „CEO“, geboren in Hörby (Schweden), am 21. Januar 1951, wohnhaft in Calle Calderon de la Barca, Magna Marbella, Edificio Picasso Apto 63, ES-29660 Nueva Andalucia, (Spanien), (der „Gesellschafter“),
hier vertreten durch:

Frau Ulrika Häll-Lundgren, Angestellte, beruflich tätig in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, gegeben in Nueva Andalucia (Spanien), am 02. November 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben ein registriert zu werden.

Der Gesellschafter hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass er der Alleingesellschafter der Société à responsabilité limitée „NOL S.à r.l.“ mit Gesellschaftssitz in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg ist, gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 23. Februar 2005, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 06. Juli 2005, unter der Nummer 657 veröffentlicht worden ist, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-106 388 (die „Gesellschaft“); die Satzung der Gesellschaft ist bisher noch nicht abgeändert worden.

Der Gesellschafter, vertreten wie weiter oben angeführt, ist ausführlich über die Beschlüsse informiert, die aufgrund der folgenden Agenda zu fassen sind:

Agenda

1. Abänderung von Artikel ZWEI (2) der Gesellschaftssatzung, betreffend seines Gegenstandes, so dass die Gesellschaft fortan die Aktivitäten einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) wie dies vorgesehen ist durch das Gesetz vom 11 Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, weiterführen kann.

Art. 2. der gegenwärtigen Gesellschaftsordnung erhält nun folgenden neuen Wortlaut:

„Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005.“

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung Ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist."

2. Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft in „NOL S.à r.l. - SPF" und dementsprechende Abänderung des Artikels VIER (4) der Satzung;

3. Zusätzliche Abänderung der Artikel EINS (1) und ZWEIUNDZWANZIG (22) der Gesellschaftssatzung in Bezug auf die Umstellung des vorbezeichneten Gesellschaftszweckes auf eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

Diese beiden Artikel erhalten fortan folgenden neuen Wortlaut:

Art. 1. „Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial" abgekürzt „SPF") "Gesetz vom 11. Mai 2007] welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt."

Art. 22. „Die Bestimmungen der abgeänderten Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial, abgekürzt "SPF"), finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

Der Gesellschafter hat den Notar gebeten, folgende Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter BESCHLIESST die sofortige Abänderung von Artikel ZWEI der Gesellschaftssatzung, betreffend seines Gegenstandes, so dass die Gesellschaft fortan die Aktivitäten einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) wie dies vorgesehen ist durch das Gesetz vom 11 Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, weiter führen kann.

Art. 2. der gegenwärtigen Gesellschaftsordnung erhält daraufhin folgenden neuen Wortlaut:

„Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung Ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist."

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter BESCHLIESST den Firmennamen der Gesellschaft in „NOL S.à r.l. - SPF" abzuändern und BESCHLIESST demzufolge auch die Abänderung des Artikels VIER (4) der Satzung wie folgt:

Art. 4. „Die Gesellschaft führt den Namen „NOL S.à r.l. - SPF", Gesellschaft mit beschränkter Haftung."

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter BESCHLIESST zusätzlich noch Artikel EINS (1) und ZWEIUNDZWANZIG (22) der Gesellschaftssatzung in Bezug auf die Umstellung des vorbezeichneten Gesellschaftszweckes auf eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, abzuändern.

Diese beiden Artikel erhalten fortan folgenden neuen Wortlaut:

Art. 1. „Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de Patrimoine familial" abgekürzt „SPF") "Gesetz vom 11. Mai 2007) welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt."

Art. 22. „Die Bestimmungen der abgeänderten Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11.

Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist und von einer englischen Fassung gefolgt wird; auf Anfrage der erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen den beiden Fassungen, überwiegt die deutsche Fassung.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Folgt die englische Übersetzung des vorangehenden textes:

In the year two thousand and nine,
on the thirteenth day of the month of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Lars Uno NILSSON, „CEO“, born in Hörby (Sweden), on 21 January 1951, residing in Calle Calderon de la Barca, Magna Marbella, Edifisio Picasso Apto 63, ES-29660 Nueva Andalucia, (Spain), (the "Shareholder"),

here represented by:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Nueva Andalucia (Spain), on 02 November 2009.

Said proxy, signed by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the Société à responsabilité limitée "NOL S.à r.l.", having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 23 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 06 July 2005, number 657 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-106 388 (the "Company"); the articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of Article TWO (2) of the Company's Articles of Association regarding its corporate object, in order to allow the Company to carry on performing its activities as a corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) as foreseen by the law of 11 May 2007 on the corporation for the management of family assets.

Art. 2. of the Company's current Articles of Incorporation will have henceforth the following new wording:

"The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain any commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets.

The company may also establish offices and representative offices in these countries, in which they are operating for the accomplishment of its purpose."

2. Change of the Company's corporate name to "NOL S.à r.l. - SPF" and consequent amendment of Article FOUR (4) of the Company's statutes.

3. Additional amendments of Articles ONE (1) and TWENTY-TWO (22) of the Company's Articles of Incorporation with respect to the adjustment of its prementioned purpose to a corporation for the management of family assets.

Such both Articles will have henceforth the following new wording:

Art. 1. "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) in short "SPF" [law of 11 May 2007] governed by the current Articles of Incorporation as well as by the respective legislations."

Art. 22. "The provisions of the amended laws of 10 August 1915 on commercial companies and of 18 September 1933 on private limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée) as well as the provisions of the law of 11 May

2007, regarding the incorporation of a company for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial), in short "SPF" shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to proceed to the immediate amendment of Article TWO (2) of the Company's Articles of Association regarding its corporate object, in order to allow the Company henceforth to carry on performing its activities as a corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) as foreseen by the law of 11 May 2007 on the corporation for the management of family assets.

Art. 2. of the Company's current Articles of Incorporation will therefore have henceforth the following new wording:

"The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain any commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets.

The company may also establish offices and representative offices in these countries, in which they are operating for the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to change the Company's corporate name to "NOL S.à r.l. - SPF" and to amend consequently Article FOUR (4) of the Company's statutes as indicated herebelow:

Art. 4. "The name of the company is "NOL S.à r.l. - SPF", société à responsabilité limitée."

Third resolution

The Shareholder RESOLVES to have some additional amendments done on Articles ONE (1) and TWENTY-TWO (22) of the Company's Articles of Incorporation with respect to the adjustment of its prementioned purpose to a corporation for the management of family assets.

Such both Articles will have henceforth the following new wording:

Art. 1. "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) in short "SPF" [law of 11 May 2007] governed by the current Articles of Incorporation as well as by the respective legislations."

Art. 22. "The provisions of the amended laws of 10 August 1915 on commercial companies and of 18 September 1933 on private limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée) as well as the provisions of the law of 11 May 2007, regarding the incorporation of a company for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial), in short "SPF" shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the German version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, said person has signed together with the notary the present original deed.

Gezeichnet: U. HÄLL-LUNDGREN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 18. November 2009. Relation: EAC/2009/13878. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009154671/186.

(090187770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.795.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pamplona Capital Partners II LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors II Ltd;

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on the twenty sixth day of November 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 146795, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1370 dated 16 July 2009 (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.
2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.
3. Creation of 13 (thirteen) Classes of shares (Class A to Class M) and allotment of the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.
4. Increase of the share capital by an amount of EUR 25,750.- (twenty-five thousand seven hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to EUR 38,250.- (thirty-eight thousand two hundred and fifty euros) by the creation and issue of 13,750 (thirteen thousand seven hundred and fifty) new Class A shares, 1,000 (one thousand) new Class B shares, 1,000 (one thousand) new Class C shares, 1,000 (one thousand) new Class D shares, 1,000 (one thousand) new Class E shares, 1,000 (one thousand) new Class F shares, 1,000 (one thousand) new Class G shares, 1,000 (one thousand) new Class H shares, 1,000 (one thousand) new Class I shares, 1,000 (one thousand) new Class J shares, 1,000 (one thousand) new Class K shares, 1,000 (one thousand) new Class L shares and 1,000 (one thousand) new Class M shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro).
5. Subscription and payment of the new shares.
6. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.
7. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.
8. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company.
9. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.
10. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create 13 (thirteen) Classes of shares (Class A to Class M) and to allot the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.

Fourth resolution

The corporate capital of the Company is increased by EUR 25,750.- (twenty-five thousand seven hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 38,250.- (thirty-eight thousand two hundred and fifty euros) by the creation and issue of 13,750 (thirteen thousand seven hundred and fifty) new Class A shares, 1,000 (one thousand) new Class B shares, 1,000 (one thousand) new Class C shares, 1,000 (one thousand) new Class D shares, 1,000 (one thousand) new Class E shares, 1,000 (one thousand) new Class F shares, 1,000 (one thousand) new Class G shares, 1,000 (one thousand) new Class H shares, 1,000 (one thousand) new Class I shares, 1,000 (one thousand) new Class J shares, 1,000 (one thousand) new Class K shares, 1,000 (one thousand) new Class L shares and 1,000 (one thousand) new Class M shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

All the new shares have been entirely subscribed by Pamplona Capital Partners II LP, prenamed, and they have been paid-up for their nominal value by contribution in cash, so that from now on the amount of EUR 25,750.- (twenty-five thousand seven hundred and fifty euros) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 38,250.- (thirty-eight thousand two hundred and fifty euros), represented by 26,250 (twenty-six thousand two hundred and fifty) Class A shares, 1,000 (one thousand) Class B shares, 1,000 (one thousand) Class C shares, 1,000 (one thousand) Class D shares, 1,000 (one thousand) Class E shares, 1,000 (one thousand) Class F shares, 1,000 (one thousand) Class G shares, 1,000 (one thousand) Class H shares, 1,000 (one thousand) Class I shares, 1,000 (one thousand) Class J shares, 1,000 (one thousand) Class K shares, 1,000 (one thousand) Class L shares and 1,000 (one thousand) Class M shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Seventh resolution

Article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s), in accordance with the provisions set forth in these Articles."

Eighth resolution

Article 19 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 19.** Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2009, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2009 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class B shares, (ii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2010, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2010 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class C shares, (iii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2011, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2011 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class D shares,

(iv) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2012, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2012 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class E shares, (v) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2013, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2013 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class F shares, (vi) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2014, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2014 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class G shares, (vii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2015, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2015 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class H shares, (viii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2016, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2016 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class I shares, (ix) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2017, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2017 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class J shares, (x) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2018, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2018 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class K shares, (xi) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2019, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2019 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class L shares, (xii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2020, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2020 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class M shares, and (xiii) all other amounts to be distributed to the shareholder(s) shall be allocated in their entirety to the holders of Class A shares".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Pamplona Capital Partners II LP, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant par son general partner Pamplona Equity Advisors II Ltd,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration en date du vingt six novembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146795, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1370 en date du 16 juillet 2009 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.
3. Création de 13 (treize) classes de parts sociales (Classe A à Classe M) et affectation des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.
4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 25.750,- (vingt-cinq mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à EUR 38.250,- (trente-huit mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission de 13.750 (treize mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de Classe A, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe B, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe D, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe E, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe F, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe G, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe H, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe I, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe J, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe K, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe L et 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe M, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.
5. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.
6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
7. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.
8. Modification de l'article 18 des statuts de la Société.
9. Modification de l'article 19 des statuts de la Société. 10. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide de créer 13 (treize) classes de parts sociales (Classe A à Classe M) et d'affecter les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.

Quatrième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 25.750,- (vingt-cinq mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 38.250,- (trente-huit mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission de 13.750 (treize mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de Classe A, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe B, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe D, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe E, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe F, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe G, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe H, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe I, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe J, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe K, 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe L et 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de Classe M, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Pamplona Capital Partners II LP, préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale en numéraires, de sorte que le montant de EUR 25.750,- (vingt-cinq mille sept cent cinquante euros) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 38.250,- (trente-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 26.250 (vingt-six mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A, 1.000 (mille) parts sociales de Classe B, 1.000 (mille) parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) parts sociales de Classe D, 1.000 (mille) parts sociales de Classe E, 1.000 (mille) parts sociales de Classe F, 1.000 (mille) parts sociales de Classe G, 1.000 (mille) parts sociales de Classe H, 1.000 (mille) parts sociales de Classe I, 1.000 (mille) parts sociales de Classe J, 1.000 (mille) parts sociales de Classe K, 1.000 (mille) parts sociales de Classe L et 1.000 (mille) parts sociales de Classe M, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'article 8 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

Septième résolution

L'article 18 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts."

Huitième résolution

L'article 19 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2009, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2009 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B, (ii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2010, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2010 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe C, (iii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2011, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2011 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe D, (iv) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2012, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2012 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe E, (v) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2013, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2013 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe F, (vi) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2014, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2014 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe G, (vii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2015, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2015 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe H, (viii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2016, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2016 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe I, (ix) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2017, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2017 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe J, (x) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2018, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2018 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe K, (xi) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2019, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2019 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe L, (xii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2020, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2020 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de

Classe M, et (xiii) tout autre montant à distribuer aux associés sera alloué intégralement aux détenteurs de parts sociales de Classe A."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille six cents euros (1.600,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Chantrain, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009. Relation: LAC/2009/51245. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 décembre 2009

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009154670/299.

(090188058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Halisol Groupe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Funinvest S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.799.

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Nicole Françoise BRU-MAGNIEZ, retraitée, demeurant à 19, route de la Capite, CH-1223 Cologny, Suisse, ici représentée par Madame Nathalie HERZEELE, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 20 novembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de "Funinvest, S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.799, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255, en date du 28 août 2002. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en "Halisol Groupe, S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Halisol Groupe, S.à r.l."

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société."

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de prévoir la possibilité dans les statuts de la Société que la Société soit gérée par un gérant unique.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, les articles suivants des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Dans le cas de plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance.

Le ou les gérants sont nommés et révocables de leur mandat par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple, qui déterminera également l'étendue de leur pouvoir ainsi que les conditions régissant leur mandat. Sauf décision contraire, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus, mais sont également révocables à tout moment avec ou sans raison (ad nutum).

Les membres du conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature de deux gérants. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non."

" **Art. 14.** Le décès d'un membre du conseil de gérance ou du gérant unique ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société."

" **Art. 15.** Les membres du conseil de gérance ou le gérant unique ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat."

" **Art. 16.** Les membres du conseil de gérance ou le gérant unique peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14793. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009154677/65.

(090187286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.568.574.110,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

In the year two thousand and nine on the nineteenth day of the month of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

HeidelbergCement International Holding GmbH, a limited liability company duly organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Berliner Strasse 6, 69120 Heidelberg, Germany, and registered with the Commerce Register of the Local Court of Mannheim under number HRB 334775, represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 17 November 2009 (which, after being signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration authorities), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HeidelbergCement Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 131.709 (the "Company"). The Company has been incorporated on August 17, 2007 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2368 dated October 20, 2007. The articles of association have been modified several times and for the last time on November 4, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the three hundred ninety-six million two hundred forty-six thousand four hundred forty-one (396,246,441) shares in issue in the Company of a nominal value of ten Euro (€ 10) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of three billion nine hundred sixty-two million four hundred sixty-four thousand four hundred ten Euro (€ 3,962,464,410) to an amount of five billion five hundred sixty-eight million five hundred seventy-four thousand one hundred ten Euro (€ 5,568,574,110) by the issue of one hundred sixty million six hundred ten thousand nine hundred seventy (160,610,970) additional shares of a nominal value of ten Euro (€ 10) each; subscription and payment of such additional shares to be issued by the Company together with a share premium by the Sole Shareholder of the Company through a contribution in kind consisting of receivables of an amount of four hundred million Euro (€ 400,000,000) and one billion two hundred six million one hundred nine thousand seven hundred five Euro and twenty-five cents (€ 1,206,109,705.25) held against HeidelbergCement UK Holding Limited (the "Contribution in Kind") of an aggregate total amount of one billion six hundred six million one hundred nine thousand seven hundred five Euro and twenty-five cents (€1,606,109,705.25); approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of one billion six hundred six million one hundred nine thousand seven hundred Euro (€ 1,606,109,700) to the share capital and of five Euro and twenty-five cents (€5.25) to the distributable share premium account.

B. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase.

After due consideration of the above the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of three billion nine hundred sixty-two million four hundred sixty-four thousand four hundred ten Euro (€ 3,962,464,410) to an amount of five billion five hundred sixty-eight million five hundred seventy-four thousand one hundred ten Euro (€ 5,568,574,110) by the issue of one hundred sixty million six hundred ten thousand nine hundred seventy (160,610,970) additional shares of a nominal value of ten Euro (€ 10) each.

The additional shares referred to above have been subscribed and paid up in full together with a share premium by the Sole Shareholder through a contribution in kind consisting of receivables of an amount of four hundred million Euro (€ 400,000,000) and one billion two hundred six million one hundred nine thousand seven hundred five Euro and twenty-five cents (€ 1,206,109,705.25) held against HeidelbergCement UK Holding Limited, a limited company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Hanson House, 14 Castle Hill, Maidenhead, Berkshire SL6 4JJ and registered with Companies House under number 6295350 (the "Contribution in Kind").

The above Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 19 November 2009 (which valuation report shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached hereto to be registered with this deed). The conclusion of this report is as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Company's sole shareholder in consideration for the issue of one hundred sixty million six hundred ten thousand nine hundred seventy (160,610,970) additional shares in the Company of a nominal value of ten Euro (€ 10) together with a share premium of an amount of five Euro and twenty-five cents (€ 5.25), is equal to an aggregate total amount of one billion six hundred six million one hundred nine thousand seven hundred five Euro and twenty-five cents (€ 1,606,109,705.25) which corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued by the Company plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one hundred sixty million six hundred ten thousand nine hundred seventy (160,610,970) additional shares of a nominal value of ten Euro (€ 10), allocate an amount of one billion six hundred six million one hundred nine thousand seven hundred Euro (€ 1,606,109,700) to the share capital, and record an aggregate share premium of five Euro and twenty-five cents (€ 5.25) in the books of the Company."

Proof of the transfer of the Contribution in Kind described here above to the Company was given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder approved the above valuation of the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder further resolved that out of the subscription price of such newly issued shares, an amount of one billion six hundred six million one hundred nine thousand seven hundred Euro (€ 1,606,109,700) be allocated to the share capital (and an amount of five Euro and twenty-five cents (€ 5.25) be allocated to the distributable share premium account.

Second resolution

As a result of the increase of the share capital, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at five billion five hundred sixty-eight million five hundred seventy-four thousand one hundred ten Euro (€ 5,568,574,110), represented by five hundred fifty-six million eight hundred fifty-seven thousand four hundred eleven (556,857,411) shares in registered form having a par value of ten Euro (€ 10) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever in relation with the present deed which shall be borne by the Company are estimated at six thousand and five hundred euro (6,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le dix neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, demeurant à Luxembourg,

A comparu:

HeidelbergCement International Holding GmbH, une société à responsabilité limitée dûment organisée existant sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Berliner Strasse 6, 69120 Heidelberg, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre du Commerce du Tribunal d'Arrondissement de Mannheim sous le numéro HRB 334775, représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 novembre 2009 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de HeidelbergCement Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.709 (la "Société"). La Société a été constituée le 17 août 2007 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°2368 en date du 20 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 4 novembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire d'acter que:

III. L'Associé Unique détient les trois cent quatre-vingt-seize millions deux cent quarante-six mille quatre cent quarante et une (396.246.441) parts sociales en émission dans la Société d'une valeur nominale de dix euros (€10) chacune, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-dessous;

IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trois milliards neuf cent soixante-deux millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent dix euros (€3.962.464.410) à un montant de cinq milliards cinq cent soixante-huit millions cinq cent soixante-quatorze mille cent dix euros (€5.568.574.110) par l'émission de cent soixante millions six cent dix mille neuf cent soixante-dix (160.610.970) parts sociales additionnelles d'une valeur nominale de dix euros (€10) chacune; souscription et paiement de ces parts sociales additionnelles devant être émises par la Société ensemble avec une prime d'émission par l'Associé Unique de la Société en contrepartie d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant de quatre cent millions d'euros (€400.000.000) et d'un milliard deux cent six millions cent neuf mille sept cent cinq euros et vingt-cinq centimes (€1.206.109.705,25) détenues à l'encontre de HeidelbergCement UK Holding Limited (l'"Apport en Nature") d'un montant total d'un milliard six cent six millions cent neuf mille sept cent cinq euros et vingt-cinq centimes (€1.606.109.705,25); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; allocation d'un milliard six cent six millions cent neuf mille sept cents euros (€1.606.109.700) au capital social et cinq euros et vingt-cinq centimes (€5,25) au compte de prime d'émission distribuable.

B. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital.

Après avoir dûment considéré ce qui précède l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de trois milliards neuf cent soixante-deux millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent dix euros (€3.962.464.410) à un montant

de cinq milliards cinq cent soixante-huit millions cinq cent soixante-quatorze mille cent dix euros (€5.568.574.110) par l'émission de cent soixante millions six cent dix mille neuf soixante-dix (160.610.970) parts sociales additionnelles d'une valeur nominale de dix euros (€10) chacune.

Les parts sociales additionnelles mentionnées ci-avant ont été souscrites et entièrement libérées ensembles avec une prime d'émission par l'Associé Unique en contrepartie d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant de quatre cent millions d'euros (€400.000.000) et d'un milliard deux cent six millions cent neuf mille sept cent cinq euros et vingt-cinq centimes (€1.206.109.705,25) détenues à l'encontre de HeidelbergCement UK Holding Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Hanson House, 14 Castle Hill, Maidenhead, Berkshire SL6 4JJ et immatriculée au Companies House sous le numéro 6295350 (l'"Apport en Nature").

L'Apport en Nature en outre fait l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation en date du 19 novembre 2009 (lequel rapport sera signé et varié par la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci). La conclusion de ce rapport est la suivante:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Company's sole shareholder in consideration for the issue of one hundred sixty millions six hundred ten thousand nine hundred seventy (160,610,970) additional shares in the Company of a nominal value of ten Euro (€ 10) together with a share premium of an amount of five Euro and twenty-five cents (€ 5.25), is equal to an aggregate total amount of one billion six hundred six millions one hundred nine thousand seven hundred five Euro and twenty-five cents (€ 1,606,109,705.25) which corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued by the Company plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one hundred sixty millions six hundred ten thousand nine hundred seventy (160,610,970) additional shares of a nominal value of ten Euro (€ 10), allocate an amount of one billion six hundred six millions one hundred nine thousand seven hundred Euro (€ 1,606,109,700) to the share capital, and record an aggregate share premium of five Euro and twenty-five cents (€ 5.25) in the books of the Company."

Preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-avant à la Société a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation ci-avant de l'Apport en Nature.

L'Associé Unique a ensuite décidé que du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales additionnelles, un montant d'un milliard six cent six millions cent neuf mille sept cents euros (€1.606.109.700) soit alloué au capital social et cinq euros et vingt-cinq centimes (€5,25) soit alloué au compte de prime d'émission distribuable.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-avant de sorte qu'il se lise comme suit:

" 5.1. Le capital de la Société est fixé à cinq milliards cinq cent soixante-huit millions cinq cent soixante-quatorze mille cent dix euros (€5.568.574.110), représenté par cinq cent cinquante-six millions huit cent cinquante-sept mille quatre cent onze (556.857.411) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix euros (€10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à six mille cinq cents euros (6.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une traduction française; à la demande de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49373. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009154675/189.

(090187957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 115.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154742/10.

(090187337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Beta Company II Luxco, Société en Commandite par Actions (en liquidation),
(anc. AKH Luxco).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.981.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AKH Luxco (en liquidation) (the "Company"), a société en commandite par actions (en liquidation) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered under number B 98.981, incorporated pursuant to a deed of the notary, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 March 2004, number 330. The articles of incorporation have been last modified by a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 28 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 July 2007, number 1478. In compliance with the resolutions of the shareholders adopted on 12 October 2007 before the Luxembourg notary Maître Henri Hellinckx, the Company has been dissolved.

The meeting was opened at 11.30 a.m. by Flora Gibert, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Caroline Streiff, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the meeting. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Replacement of AKH S.A. in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company by Beta Company II.

2. Subsequent amendment of article 11 of the articles of incorporation of the Company.

3. Replacement of AKH S.A. in its capacity as liquidator of the Company by Beta Company II.

4. Miscellaneous.

II. That the present meeting, was duly convened by means of convening notices reproducing the agenda sent by registered mail on 5 November 2009.

III. That based on the attendance list, eighty-four point sixty-eight percent (84,68%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting.

IV. That the shareholder present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature "ne varietur" by the shareholder present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

V. That the present meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

First resolution

The general meeting resolves to replace AKH, a société anonyme existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("AKH"), in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company by Beta Company II, a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands ("Beta Company II").

The general meeting further resolves to acknowledge the transfer of the management share from AKH to Beta Company II, such transfer having for consequence that Beta Company II becomes jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company according to article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Further to the replacement of AKK by Beta Company II, the general meeting resolves to change the corporate name of the Company from AKH Luxco to Beta Company II Luxco.

Second resolution

Further to the replacement of AKH in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company by Beta Company II, the general meeting further resolves to subsequently amend article 1 and article 11 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Beta Company II Luxco" (hereinafter the "Company")."

" **Art. 11. Manager.** The Company shall be managed by Beta Company II, a company existing under the laws of the Cayman Islands, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the "Manager"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 14 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager."

Third resolution

The general meeting resolves to replace AKH in its capacity as liquidator of the Company appointed by the extraordinary general meeting of shareholders held on 12 October 2007 in front of the Luxembourg notary, by Beta Company II, with effect as of the present general meeting.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AKH Luxco (en liquidation) (la "Société"), une société en commandite par actions (en liquidation) constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 98.981, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 mars 2004, sous le numéro 330. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2007, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 juillet 2007, sous le numéro 1478. En conformité avec les résolutions des actionnaires adoptées devant le notaire de résidence à Luxembourg Maître Henri Hellinckx, la Société a été dissoute. L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Flora Gibert, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Caroline Streiff, demeurant à Luxembourg, qui est également choisie comme scrutateur par l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Remplacement de AKH S.A. en sa qualité d'associé commandité unique et de gérant de la Société par Beta Company II.

2. Modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société.
3. Remplacement de AKH S.A. en sa qualité de liquidateur de la Société par Beta Company II.
4. Divers.

II. Que la présente réunion, était dûment convoquée par voie de convocations reproduisant l'ordre du jour envoyées en recommandé le 5 novembre 2009.

III. Que sur la base de la liste de présence attachée, quatre-vingt-quatre virgule soixante-huit pour cent (84,68%) du capital social, sont présents ou représentés à la présente réunion.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que les actions détenues par eux sont représentés dans la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau de la réunion qui, après signature "ne varietur" par les actionnaires présents, les représentants des actionnaires représentés s'ils le souhaitent et par le bureau de la réunion, doit rester attaché au présent acte afin d'être enregistré en même temps.

V. Que la présente réunion est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour susmentionné.

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer AKH, une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("AKH"), en sa qualité d'associé commandité unique et gérant de la Société par Beta Company II, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Caïman KY1-9001, Iles Caïmans ("Beta Company II").

L'assemblée générale décide de reconnaître le transfert de l'action de commandité de AKH à Beta Company II, ce transfert ayant pour conséquence que Beta Company II devient conjointement et solidairement responsable de toutes les obligations qui ne pourront pas être payées à partir de l'actif de la Société conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

Suite au remplacement de AKH en tant qu'associé commandité unique de la Société, l'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de AKH Luxco à Beta Company II Luxco.

Deuxième résolution

Suite au remplacement d'AKH en sa qualité d'associé commandité unique et gérant de la Société par Beta Company II, l'assemblée générale décide de modifier subséquemment l'article 1 et l'article 11 des statuts de la Société, qui doivent à présent se lire comme suit:

" **Art. 1. Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de "Beta Company II Luxco" (ci-après la "Société")."

" **Art. 11. Gérance.** La Société sera administrée par Beta Company II, une société régie par les lois des Iles Caïmans, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le "Gérant"). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cette administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société. La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer AKH en sa qualité de liquidateur de la Société nommé par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 octobre 2007 devant le notaire luxembourgeois, par Beta Company II, avec effet à la date de la présente assemblée générale.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, C. STREIFF, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48607. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154713/161.

(090187658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Quintiles Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154738/10.

(090187330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

KBAU Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.896.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154739/10.

(090187333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

C+F Confectionery and Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C+F CONFECTIONERY AND FOODS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009154735/12.

(090187325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Black Woods A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 39, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.636.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FIDUNORD S.à r.l.“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 91.906,

vertreten durch ihren einzigen Geschäftsführer, Herrn Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, welcher durch die außerordentliche Generalversammlung vom 20. März 2002 ernannt wurde und die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann,

hier vertreten durch Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 18. November 2009.

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Vorbenannte Gesellschaft ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „BLACK WOODS A.G.“ gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Beschluss der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Satzungsänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Weiswampach.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je vierhundert Euro (400,- EUR). Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind, je nach Wahl des Eigentümers, Inhaber- oder Namensaktien.

Es können, je nach Wunsch der Aktionäre, Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie im Falle einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre sein müssen. Sobald die Gesellschaft aus mehreren Aktionären besteht, muss ein Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.

Das (Die) Verwaltungsratsmitglied(er) wird (werden) von dem Alleinaktionär, oder gegebenenfalls von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, der (die) seine (ihre) Anzahl, Bezahlung, Amtsdauer für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren festsetzt, und der (die) sein (ihr) Amt bis zur Wahl seines (ihres) Nachfolgers ausübt. Er (Sie) kann/können wiedergewählt und mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleinaktionärs oder gegebenenfalls der Hauptversammlung der Aktionäre abgelöst werden.

Falls eine Kapitalgesellschaft als Verwaltungsratsmitglied bestellt wurde, bestimmt sie eine natürliche Person, die ihre Aufgaben ausübt und in ihrem Auftrag und in ihrem Namen handelt.

Im Fall einer Vakanz im Verwaltungsrat, können sich gegebenenfalls die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder versammeln und einen Ersatz wählen, der das Mandat bis zur nächsten Hauptversammlung ausübt.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind selbst nach Ablauf ihrer Amtszeit verpflichtet, die ihnen zugänglich gemachte Informationen über die Gesellschaft nicht zu offenbaren, es sei denn, dass eine solche Mitteilung gesetzlich vorgeschrieben wäre, oder im öffentlichen Interesse läge.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich sind, soweit diese nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsratsmitglied zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Setzt der Verwaltungsrat sich aus mehreren Mitgliedern zusammen, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten und eines weiteren Verwaltungsratsmitglieds verpflichtet.

Hat die Gesellschaft nur ein Verwaltungsratsmitglied, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch dessen alleinige Unterschrift verpflichtet.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bevollmächtigte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 15.00 Uhr.

Falls der dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Handlungen, welche die Gesellschaft betreffen, zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und freie Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne dabei das Kapital zu verringern.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, hat der Erschienene erklärt, die Gesamtheit des Kapitals wie folgt zu zeichnen:

FIDUNORD S.ä r.l., vorbenannt	100 Aktien
Total: einhundert Aktien	100 Aktien

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-) zur Verfügung steht, wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus der gegenwärtigen Gründung erwachsen, werden auf ungefähr EUR 850,- geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt, die der Kommissare ebenfalls auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt: Herr Erwin SCHRÖDER, vorbenannt.

2. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FN-SERVICES S.ä r.l.“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 92.183.

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden im Jahr 2015.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9944 Beiler, 39, Duarrefstrooss.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2009. DIE/2009/11080. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C

Ettelbruck, den 27. November.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009154709/133.

(090188050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

GMC SERVICES SA - courtier d'assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 53.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154745/10.

(090187340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 30, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 42.186.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154746/10.

(090187344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Hubs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 239, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.813.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154747/10.

(090187346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Clemenceau Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.873.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLEMENCEAU INVESTISSEMENTS S.A.

Société Anonyme

Société Générale Bank & Trust

Signatures

Référence de publication: 2009154750/13.

(090187355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.522.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Miya Luxembourg Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009154751/15.

(090187297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.314.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2009154752/15.

(090187298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Mokastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 67.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154748/10.

(090187351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Shortlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.799.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2009.

Shortlands Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009154753/15.

(090187299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Snowdown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.510.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2009.

Snowdown Holding S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009154763/15.

(090187300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Twenty Gallon Water System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.290.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154744/10.

(090187339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Must Computer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 96.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154732/10.

(090188004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Waplinvest S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.544.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIN-CONTRÔLE S.A.
Le liquidateur
Signatures

Référence de publication: 2009154772/12.

(090187310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Puente Romano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PUENTE ROMANO S.A.
FIN-CONTRÔLE S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009154769/13.

(090187307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Sensient Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John L. Hammond / Jeffrey T. Makal

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009154770/11.

(090187308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Teamlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009154768/11.

(090187306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

AddSorb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154767/10.

(090187305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Marnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.005.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154857/9.

(090187496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Maïte S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154854/9.

(090187633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Montis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 114.631.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009154859/10.

(090187859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Marnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.005.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154858/9.

(090187503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Saint-Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 52.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154863/10.

(090187989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.672.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 26 novembre 2009 que la démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant A est acceptée avec effet immédiat.

Madame Marjoleine Van Oort avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant A avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009154329/16.

(090186970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.095.

Extrait des résolutions annuelles adoptées par l'associé unique de la Société le 25 septembre 2009.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 25 septembre 2009, qu'il a été décidé de réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895,

en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une période venant à expiration en 2009 lors de l'adoption par l'associé unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.

L'adresse de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg a changé et est désormais au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Eric Biren, gérant de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg a changé et est désormais au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, qui était au 136, Soane Street, GB - SW1X 9AY Londres a changé et est désormais au 132, Sloane Street, GB - SW1X 9AX Londres.

L'adresse de Monsieur Noël Manns, gérant de la Société, qui était au 136, Soane Street, GB - SW1X 9AY Londres a changé et est désormais au 132, Sloane Street, GB-SW1X9AX Londres.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009154294/25.

(090186565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Diag'Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 149.621.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Julien FOUST, employé privé, né à Boulay-Moselle (France), le 24 juin 1985, demeurant à F-57220 Tetterchen, 12A, rue Jacques Brel.

2) Monsieur Jérôme DELIGNY, employé privé, né à Metz (France), le 27 mars 1985, demeurant à F-57155 Marly, 128, rue Gandhi.

3) Mademoiselle Emilie CHANSON, gérante de société, née à Thionville (France), le 27 novembre 1984, demeurant à F-57310 Bertrange, 31 Grand rue.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre 1^{er} . - Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DIAG'IMMO SARL", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le diagnostic immobilier comprenant l'ensemble des éléments de contrôle technique auquel sont soumis les biens mis en vente dont l'état doit être constaté par des professionnels agréés.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Titre 2. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre 3. - Administration

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 16. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10 % du capital social.

Titre 4. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui fixeront leur(s) pouvoir(s) et leur(s) émoluments(s).

Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Julien FOUST, préqualifié, trente-trois parts sociales,	33
2) Monsieur Jérôme DELIGNY, préqualifié, quarante-trois parts sociales,	43
3) Mademoiselle Emilie CHANSON, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales,	24
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Mademoiselle Emilie CHANSON, gérante de société, née à Thionville (France), le 27 novembre 1984, demeurant à F-57310 Bertrange, 31 Grand rue, est nommée, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérante avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE/2009/4387. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 8 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009154545/137.

(090187575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.